



Jonquière, le 10 septembre 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3

N/Réf. : 7522-02-01-0000200
400964161

Objet : Augmentation de capacité du lieu d'enfouissement technique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 13 juillet 2012, reçue le 16 juillet 2012 et complétée le 31 août 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Aménagement de deux cellules supplémentaires (5 A-B et 5 C-D) d'une superficie totale de 19 775 m² et d'une capacité de 202 500 m³ au lieu d'enfouissement technique de L'Ascension.

Le tout localisé sur le chemin du rang quatre de la route Uniforêt, sur le lot 2 604 010 414 du cadastre officiel du Québec, municipalité de L'Ascension, MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, « *Aménagement de la cellule 5 et implantation d'un réseau de captage du biogaz* », Génivar inc., signée par M. André Simard, ingénieur, et Mme Catherine Verreault, le 13 juillet 2012, 19 pages et 3 annexes;

- Lettre intitulée « *LET de L'Ascension – Aménagement de la cellule 5 – Demande de certificat d'autorisation – Modification de la demande* », Génivar inc., signée par M. André Simard, ingénieur, le 31 août 2012, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ÉT/LG/lp

Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise du Saguenay–Saint-Jean